

A l'attention de Monsieur HENAULT

Le 8/3/18

Monsieur,

Tout d'abord nous tenons à vous remercier pour votre accueil et pour le temps que vous nous avez consacré lors de notre rendez-vous de ce jour. Nous vous remercions également du ton de cet entretien placé sous le signe de l'ouverture, et pour la qualité de votre écoute.

Votre position claire sur l'éolien rejoint notre souci de préserver notre territoire de cette industrie nocive.

En quelques lignes nous souhaitons revenir sur certains points que nous avons évoqués, et qui ne figurent pas dans les dossiers que nous vous avons remis.

1°) Zones d'implantation éoliennes : La carte des vents figurant dans le schéma départemental éolien d'Indre et Loire et celle du schéma régional éolien du Centre montrent clairement que nous sommes dans les zones les moins ventées (rappel échelle 5 sur 7 carte météo France). Donc en fait, si l'on rapproche ces cartes de celle reprenant la « synthèse des contraintes techniques et servitudes et des sensibilités paysagères et patrimoniales », on constate que les zones identifiées comme possibles pour l'implantation d'éoliennes, ne correspondent pas du tout aux zones ventées.

Il est à signaler qu'à ce jour les schémas régionaux éoliens qui ont été attaqués ont tous été invalidés pour défaut d'étude environnementale (les derniers en date : Poitou Charente, Bourgogne, Lorraine) *En annexe 2 communiqués de la FED*

2°) Pourquoi les promoteurs s'intéressent à des zones peu ventées ?... Le document de « Vent de Colère » en annexe donne la réponse. Les tarifs garantis sur 20 ans pour les projets de 6 éoliennes maximum, de moins de 3MW, sont très avantageux, même si la production n'est pas très élevée. Les recommandations de la CRE (commission de régulation de l'énergie) sur ces tarifs n'ont pas été suivies. Ajoutons à cela que le potentiel des installations est souvent surévalué, et que les parcs sont revendus 2 ou 3 fois à des investisseurs (fonds de pension, sté en recherche d'image : greenwashing), et que les promoteurs ont bénéficié d'aides et de défiscalisations qui leur garantissent un excellent rapport.

Cette tendance à installer les éoliennes dans des zones peu ventées, se retrouve dans les résultats de production en 2016 : avec 13% de puissance installée en plus la production a baissé de 1,8%. Et pour 2017 malgré une année record pour la puissance installée, RTE avoue timidement que le taux de charge a très peu évolué !...

3°) L'éolien et le développement durable : Comment peut-on parler de développement durable pour l'éolien ?... Dans les 3 domaines (piliers) du développement durable, l'industrie éolienne échoue lamentablement :

*Environnemental* : captation et destruction des paysages par leur gigantisme qui n'a rien à voir avec l'échelle du patrimoine naturel ou bâti. Massacre des oiseaux. Utilisation massive de matières premières (dont souvent des terres rares) concourant au pillage du sous-sol pour une production d'électricité plus que limitée sur notre territoire, et des conditions d'extraction et de traitement

désastreuses dans des pays peu soucieux de l'environnement (livre de G Pitron « la guerre des métaux rares »).

*Economique* : Comme démontré dans notre business plan, la dévaluation immobilière, l'atteinte à l'industrie touristique (à évaluer), à l'artisanat (on ne rénove pas une maison dévaluée), contribuent à la dévalorisation du territoire, et les retombées financières sont loin de couvrir ces pertes. Pas ou peu de création d'emplois localement ou en France.

*Social* : Propriétaires en co-visibilité spoliés par la dévaluation de leur bien, risques sanitaires reconnus par plusieurs études à l'international et qui ont donné lieu à des mesures d'éloignement dans plusieurs pays (page 7 de notre dossier), risque de laisser des friches industrielles aux générations futures.

La commission énergie et le PCAET auront entre autres la responsabilité d'orienter le choix vers de énergies porteuses de développement pour LST. Il nous paraît important de ne pas perdre de vue ces finalités et de soumettre les propositions à ce questionnement.

Encore un grand merci pour notre RV. Nous restons à votre disposition si vous souhaitez des informations complémentaires et vous prions d'agréer nos très cordiales salutations.

Ernst Maggy

Jourdanne Colette

ADEB.37 (Association de Défense de l'Environnement du Besland)

24 r René Descartes, 37240 CIRAN

[asso.deb37@gmail.com](mailto:asso.deb37@gmail.com)